

Lorsque Maurice MARTIN baptise la Côte d'Argent en ce mois de mars 1905, la France est sous le signe du progrès. Nous sommes au temps d'une immense révolution technique : de 1901 à 1914, la France a reçu 11 prix Nobel scientifiques. La Belle Epoque, c'est l'implantation définitive de la grande industrie, le développement du machinisme notamment dans le textile : coton, laine, soie, mais aussi de la chaussure, la papeterie. Le nombre de locomotives, des machines de bateaux, des machines industrielles a considérablement augmenté. Les applications de la sciences à l'industrie sont de plus en plus nombreuses. Il faut noter les découvertes concernant la parfumerie, le caoutchouc, l'hydroélectricité, l'aviation. La progression de l'industrie a pour corollaire celle du commerce favorisée par l'extension du chemin de fer. La vitesse des transports augment ainsi que le poids des marchandises transportées et le nombre de voyageurs. Les grandes routes ont été améliorées. On continue à creuser des canaux. Progrès encore pour les postes. Le commerce extérieur est florissant. Progrès aussi pour le commerce intérieur : production, niveau de vie, consommation.

Les bains de mer, qui ont pris leur essor sous le second Empire connaissent un succès grandissant au début du XXème siècle.

ARCACHON voit arriver par le train les familles bordelaises, qui profitent des charmes du bassin, et construisent ces villas typiques qui s'égrènent sous les pins le long du rivage.

HOSSEGOR naît des sables par l'esprit créateur d'architecte comme les frères GOMEZ, qui inventent le nouveau style Basco-landais. Elle s'embellit sous les décors de Charles DESPIAUX, sculpteur landais de renommée mondiale.

BIARRITZ n'a pas attendu le XXème siècle pour se construire un joyau digne de l'Empereur NAPOLEON III et son épouse Eugénie. Ce début de siècle verra encore naître de somptueuses villas comme celle appelée « Marbella », véritable palais des mille et une nuits couvert de marbre d'or, de céramiques et de mosaïques.

La Belle Epoque est une période de contrastes aussi, des vies entières passées dans l'angoisse de la maladie qui veut dire misère, des hommes et des femmes qui naissent, vivent et meurent sans jamais avoir connu un seul jour de vacances. Des taudis, du chômage et sans allocation, de la vie sans horizon, de l'esprit sans nourriture. Les grèves sont nombreuses : 1471 en 1911. Le Marensin voit se déclencher les grèves de 1909 et les résiniers sont jetés en prison. Mais la France marche vers la guerre, la Grande Guerre qui va balayer de nombreuses vies et sacrifier une génération.

Les paysans ont beaucoup souffert de la guerre, et émigrent vers la ville où ils seront simples manoeuvres dans l'industrie. L'agriculture dans le Sud Ouest va manquer de bras. Elle ne s'est pas adaptée au machinisme. On continue à cultiver de tout, à élever un bétail qui sert à tous les usages, à pratiquer surtout une agriculture de subsistance.

Mais la grande guerre a aussi permis d'énormes progrès et notamment dans la construction des avions. LATECOERE s'installe à BISCAROSSE et son équipe perfectionne les hydravions qui livrent le courrier jusqu'au Maroc. MERMOZ effectue en 1928 la traversée de l'Atlantique Sud sur un Laté-28 en 21 heures, battant le record de distance sans escale en hydravion.

L'entre-deux-guerres aura duré 20 ans, et à nouveau les jeunes gens de nos villages sont lancés dans le bruit et la fureur d'un conflit mondial.

De retour en paix, la deuxième partie du XXème siècle sera consacrée à l'aménagement du territoire. La France entre dans la modernité, et l'Etat engage la réflexion sur un développement équilibré du Pays.

En 1949 est créée la première Direction de l'Aménagement du Territoire, au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, à une époque où l'on commence à dénoncer la concentration du pôle parisien au détriment des autres régions. La DATAR, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, créée en 1963 se voit assigner ce rôle de rééquilibrage du territoire. Elle engage une politique pour soutenir les zones rurales fragiles.

En 1966 l'ONF Office National des Forêts est créé, succédant à l'Administration des Eaux et Forêts instituée en 1291 par Philippe le Bel ! L'Etat a confié à l'ONF 4 missions d'intérêt général : la protection de la forêt, la production en conjuguant les exigences économiques, écologiques et sociales, l'accueil du public par les aménagements, l'information et la sensibilisation, et l'activité de partenaire naturel vers les collectivités territoriales.

L'ONF gère directement pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales 4,4 millions d'hectares de forêt en métropole, dont 1,75 millions d'hectares de forêts domaniales et 2,7 millions d'hectares de forêt des collectivités locales. Il veille également sur les habitats naturels associés à la forêt, tels que les tourbières ou les dunes qui abritent une grande diversité biologique.

En 1967, la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine est lancée. La MIACA, opération d'aménagement touristique menée par l'Etat sur le littoral aquitain, vise à satisfaire l'accroissement de la demande touristique. Rares sont les communes littorales qui, dans les années 1960-1980 ne misent pas sur la croissance immobilière et l'Etat les y pousse. D'abord en prenant en compte les résidences secondaires dans le calcul de la population retenue pour attribuer la dotation globale de fonctionnement, d'autre part par l'introduction dans les critères d'éligibilité à certaines dotations de l'Etat de paramètres spécifiques aux communes touristiques : dotation touristique, taxe de séjour, taxe locale d'équipement. Aussi les élus du littoral, qui ont très bien intégré la logique de la fiscalité locale ont compris que s'ils veulent agir sur leur matière imposable, il leur faut recourir au développement immobilier de leur commune. Les contrats de station permettent le développement des infrastructures et de l'hébergement touristique. Les plans-plage développent les accès à l'océan, premier attrait pour nos visiteurs.

Malgré cela, le littoral aquitain, aménagé très tardivement (la MIACA naît en 1967 mais commence réellement les travaux d'urbanisme en 1974) est resté globalement préservé. Avec une densité de population de 83 habitants au

km<sup>2</sup>, 3 fois inférieure à la densité de l'ensemble du littoral français, et un parc de résidences secondaires maîtrisé (26 au km<sup>2</sup> en 1990) le littoral aquitain a su se préserver des murs quasiment ininterrompus de résidences et d'hôtels construits par exemple sur la côte d'Azur.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983, ainsi que la loi de 1982 portant planification régionale instaurant les contrats de plan Etat-Région bouleversent la donne dans l'aménagement du territoire.

Le Conseil Général s'implique très fortement dans la politique d'amélioration des infrastructures. La Nationale 10 qui dessert de Bordeaux à Hendaye toutes les stations littorales aquitaines est émaillée de barreaux transversaux qui incitent à découvrir les richesses de nos pays. La route des lacs, qui part du bassin d'ARCACHON et dessert le littoral jusqu'à CAPBRETON est aménagée pour faciliter la circulation et la traversée des bourgs et villages.

La loi Littoral, votée en 1986 rompt avec les politiques d'aménagement des années 60/80. Cette loi littoral, protectrice, interdit ou limite la construction de nouvelles résidences (principales ou secondaires) dans les communes littorales : la bande des cent mètres à compter de la limite haute du rivage et les espaces remarquables deviennent inconstructibles. L'urbanisation sur tout le reste du territoire des communes littorales est limitée, à l'exception des espaces déjà urbanisés.

La notion de développement durable s'impose maintenant dans la gestion de l'environnement, et peut être définie comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

En cette fin de siècle la protection du patrimoine naturel est en première ligne :

Le littoral aquitain comprend de nombreux territoires sensibles classés en ZNIEFF zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Les zones NATURA 2000 couvrent les dunes et marais humides de nos territoires, au titre des directives sur la conservation des oiseaux sauvages et la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages.

Créée par décret en 1982, la réserve naturelle du courant d'Huchet est gérée par un SIVU syndicat mixte qui protège le milieu naturel et les espèces animales et végétales rares ou remarquables. Un plan de gestion concerté articule les exigences de la protection et de la découverte de ces milieux fragiles mais magnifiques. Les différents partenaires ou usagers des lieux : communes, randonneurs, bateliers, chasseurs, pêcheurs, touristes, baigneurs, marçassins, poules d'eau, cyprès chauves ou hibiscus roses s'y croisent.

Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, créé en 1975 conduit une politique foncière pour la protection des rivages maritimes et lacustres.

Les différents contrats de plan signés depuis 1984 amorcent et concrétisent le rôle essentiel de la Région. La côte d'argent concentre l'un des potentiels environnementaux les plus importants d'Europe : le plus long cordon dunaire d'Europe Occidentale (200 km), le plus vaste estuaire européen, le Bassin d'ARCAÇON, une spécificité géographique unique au monde, le plus vaste massif de résineux d'Europe.

Le littoral est aussi en plein développement : importante croissance démographique, essor des activités économiques et de loisirs qui au regard de la fragilité des lieux terrestres et maritimes doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable. Les interventions du Conseil Régional d'Aquitaine se situent dans le respect des engagements souscrits au moment de la signature du contrat de plan, et portent sur deux volets prioritaires : l'amélioration de la qualité touristique (hébergement, accueil, équipements) et la préservation et la mise en valeur des milieux naturels.

Après les travaux de « la mission littoral » le Conseil Régional souhaite la création d'une instance partenariale placée sous son autorité associant l'Etat, les trois départements côtiers et les intercommunalités existantes afin de

proposer des orientations pour un développement durable du littoral aquitain dans un objectif de gestion intégrée.

La concertation et le partenariat : voilà qui définit bien les actions menées sur ce territoire qui est à l'écoute de ses forces vives, de sa population qui le fait exister et vivre.

Depuis Maurice MARTIN, ce sont les résiniers, les gemmeurs, les bateliers, les pêcheurs, les forestiers, les chasseurs, les loueurs, les commerçants, hôteliers, artisans, industriels, toute la population d'Aquitaine qui a fait vivre ce pays, a permis son développement et en a préservé son identité, tout en accueillant sur son territoire des touristes de plus en plus nombreux.

C'est avec la population, réunie en conseil de développement, que les Communautés de communes ont créé les PAYS. Dans les Landes 5 pays ont vu le jour, dont deux le long du littoral : LANDES NATURE COTE D'ARGENT et ADOUR LANDES OCEANES.

Les pays ont signé leur charte, acte fondateur, projet commun d'aménagement et de développement à long terme. Les missions du Pays sont la stratégie, l'étude, l'animation, la coordination. Les Communautés de communes continueront à avoir une action concrète sur le terrain, mais le Pays est bien le lieu et l'outil de construction de notre futur.

Ainsi, Maurice MARTIN, il y a cent ans vous baptisiez « côte d'argent » ce littoral où la lune rejoint l'océan et le fait scintiller comme un miroir de lait.

Un siècle plus tard, réunis autour de votre mémoire, nous tirons les enseignements du passé, afin de construire le futur les yeux ouverts sur la beauté fragile de notre côte, et nous serons fiers de léguer à nos enfants et à nos petits-enfants la magnificence préservée de

*la côte d'argent.*